

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 14 décembre 2019, à 11 h 15 situé au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Messieurs les conseillers : Monsieur Philippe Couture
 Monsieur Peter Richardson
 Monsieur Éric Lessard
 Monsieur Jean Cloutier

La secrétaire-trésorière, Stéphanie Carrière, est présente.

1. Résolution 2019-12-128 - Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2019;
4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
5. Rapports de la Mairesse :
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides
 - 5.3. Mont-Tremblant
 - 5.4. Rapport des comités Agglo
6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
7. Règlements :
 - 7.1. Avis de motion :
 - 7.1.1 2019-05 Règlement sur le traitement des élus;
 - 7.1.2 2019-07 Règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;
 - 7.1.3 2019-06 Règlement établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2020;
 - 7.2. Adoption projet de Règlement établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2020;
 - 7.3. Abrogation du règlement 2016-03 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques;
8. Administration :
 - 8.1. Nomination d'un membre du conseil au CCU;
 - 8.2. Avis de vacance de poste conseiller et date de scrutin élection partielle;
 - 8.3. Reddition de comptes PPA voirie;
 - 8.4. Soutien au projet d'études intégrées de lacs (LACtion) de l'Organisation de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), volet lac;
 - 8.5. Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus;
9. Rapport des comités :
 - 9.1 Comité des finances et administration :
 - 9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2019;
 - 9.2 Comité consultatif en urbanisme : S/O
10. Acceptation de correspondance;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

3. **Résolution 2019-12-129 - Séance ordinaire du 9 novembre 2019**

PRENANT ACTE QU'une copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Résolution 2019-12-130 - Ratification du journal de décaissement**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2019 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 43 830,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Rapports de la Mairesse :**

- 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3. Ville de Mont-Tremblant; et,
- 5.4. Rapport des comités Agglo.

6. **Résolution 2019-12-131 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2019 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Règlements**

- 7.1. **Avis de motion :**

7.1.1 Avis de motion : Règlement 2019-05 sur le traitement des élus

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Monsieur Philippe Couture à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour adoption le Règlement 2019-05 concernant le traitement des membres du conseil municipal présenté séance tenante.

Une copie du règlement contenant la rémunération proposée, le fait que cette rémunération sera indexée, le fait que le règlement aura un effet rétroactif et les mentions prévues à l'article 6 de la loi, est déposée séance tenante.

7.1.2 Avis de motion : Règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Eric Lessard qu'il y aura adoption du règlement 2019-07 intitulé : « Règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord », lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2019-07 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.1.3 Avis de motion : Règlement établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2020

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Cloutier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour adoption le Règlement 2019-06 modifiant le Règlement établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2020 présenté séance tenante.

7.2 Résolution 2019-12-132 - Adoption du Projet de Règlement 2019-06 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Projet de Règlement 2019-06 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2020.

7.3 Résolution 2019-12-133 - Abrogation du Règlement 2016-03 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques

CONSIDÉRANT l'évaluation du programme depuis son instar en 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse environnementale;

CONSIDÉRANT les coûts associés au programme et les frais épargnés par le citoyen;

CONSIDÉRANT les difficultés de gestion du programme pour une municipalité de petite taille;

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'abroger le programme de mesurage des boues fait par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ABROGER le Règlement 2016-03 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques.

8. Administration

8.1 Résolution 2019-12-134 – Nomination d'un membre du conseil au CCU

CONSIDÉRANT le paragraphe 2.2 b) du Règlement 2015-01 constituant le CCU décrivant la composition du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉSIGNER messieurs les conseillers Eric Lessard et Jean Cloutier comme membres du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Avis de vacance de poste de conseiller et date de scrutin

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la secrétaire-trésorière avise le conseil municipal de

la vacance, depuis le 8 novembre dernier, aux postes des conseillers suite aux démissions de Mme Louise Royer et M. Charles de Broin.

Le conseil est informé que l'article 335 de cette même loi mentionne que la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle.

Que selon l'article 339 de cette loi, le président d'élection doit, dans les 30 jours du présent avis, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois de l'avis. Il doit en aviser le conseil, le plus tôt possible, du jour fixé pour le scrutin. La date choisie pour le scrutin sera dimanche le 23 février 2020.

8.3 Résolution 2019-12-135 – Reddition de comptes PPA voirie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le chemin de la Tranquillité sert à donner accès aux citoyens aux conteneurs semi-enfouis de la municipalité pour les rebuts, recyclage et compostage;

CONSIDÉRANT que le chemin de la Tranquillité sert à l'usage des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a une entente exécutoire entre l'association de la Tranquillité et la municipalité visant l'acquisition du chemin de la Tranquillité prochainement;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la municipalité prise le 13 juillet 2019 acceptant l'acquisition du chemin de la Tranquillité;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents seront admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée sera de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ QUE le conseil municipal de Lac-Tremblant-Nord approuve les dépenses d'un montant de 10 002,83 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Résolution 2019-12-136 – Soutien au projet d'études intégrées de lacs (LACtion) de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), volet lac Tremblant

CONSIDÉRANT QUE L'OBV RPNS souhaite soutenir cinq (5) communautés locales dans l'élaboration d'études intégrées de lacs avec un soutien financier du Programme de soutien aux enjeux de l'eau (PSREE).

CONSIDÉRANT QUE la communauté du lac Tremblant souhaite proposer sa candidature pour faire partie du projet en raison d'enjeux de qualité de l'eau, prévention des plantes exotiques envahissantes et conflits d'usages.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE SOUTENIR ET S'IMPLIQUER dans le projet en s'engageant à assurer la présence de deux (2) représentants (un employé et un élu) au comité de travail entre mai 2020 et avril 2021 (trois (3) rencontres, coordination, pour un total d'environ 25 heures), ce qui représente une contribution en temps d'une valeur d'environ 1 000 \$;

DE SOUTENIR financièrement le projet à la hauteur de 1 500 \$ plus taxes. Si la communauté du lac Tremblant est choisie pour faire partie du projet et que celui-ci reçoit le financement visé du PSREE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus

Selon la Loi, la secrétaire-trésorière doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (L.R.Q. E15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique). La secrétaire-trésorière fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2019; et,

9.2 Comité consultatif en urbanisme : S/O

10. Acceptation de correspondance : aucune

11. Affaires nouvelles : aucune

12. Période d'intervention des membres du conseil : aucun

13. Période de questions -

14. Résolution 2019-12-136- Clôture et levée de la séance

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 12 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorière